



Mairie de PIROU RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton de CRÉANCES EXTRAITS du REGISTRE

Arrondissement de COUTANCES des DELIBERATIONS du

Département de la MANCHE CONSEIL MUNICIPAL

Tél.: 02.33.46.41.18

Fax: 02.33.46.35.20

Procès Verbal- Conseil Municipal

Séance du Jeudi 30 MAI 2024

Date de convocation : 23 Mai 2024 Date d'affichage : 23 Mai 2024

Madame le Maire ouvre la séance

**Effectif légal du conseil municipal : 13 - Nombre de conseiller en exercice : 13 -
Nombre de conseillers présents :13 - Nombre de conseillers votants : 13**

Le jeudi deux Mai de l'an deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Isabelle RAPILLY, José CAMUS Fafa, Gérard LEMOINE, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Jacques LEVEQUE, Michel LOY, Sylvie CHRISTY, Stéphanie SOHIER, Patrick LENORMAND, Julie DEPOIVRE

Représentés / votants

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, MADAME Stéphanie SOHIER est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 02 Mai 2024. Mis aux voix, le procès-verbal de la séance en date du 02 Mai 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Camping

Remboursements

Aires Services

Divers

2. Commune

3. Comptabilité

Décision Modificative- Budget CAMPING

Devis- Raccordement au réseau collectif EU des hameaux

Devis- Cinéma-Remplacement du serveur

Convivio- Révision des tarifs

4. Urbanisme

5. Coupe d'herbes

Questions diverses

1. Camping

Remboursements- Réservation

Madame le Maire présente à l'assemblée une demande de remboursement de réservation du client 21407 avec impossibilité de l'annuler, à hauteur de 162,50€.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** cette demande de remboursement et les autres, des annulations sous réserve que les demandes d'annulation ne dépassent pas 7 jours.

Remboursements- Erreur de Facturation

Madame le Maire présente à l'assemblée une demande de remboursement de facturation d'électricité du client 21448 avec impossibilité de l'annuler, à hauteur de 19,60 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** cette demande de remboursement.

Achat Mobilier Salle du camping

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter des tables, des chaises et des chariots pour la salle de convivialité du camping.

Un devis n° DE009643 est proposé par l'entreprise Neveu bureau concept à hauteur de 28 750,01€ HT (34 500,01€ TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit devis.

Aires Services Borne de Camping-Car

Madame le Maire sollicite la participation de Madame LEDANOIS afin de présenter le projet de borne de camping-car au Conseil Municipal.

La proposition commerciale faite par AIRESERVICES (réf PR240165801-4727 du 16/01/2024) s'élève à 28443,00€ HT (soit 34131,60 € TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Madame le Maire à signer la proposition commerciale de aireServices. La régie de l'ancienne borne sera arrêtée.

La nouvelle borne fera l'objet d'un arrêté de régie de recettes avec paiement par carte bleue uniquement et création d'un compte DFT. Mme BRIONNE sera nommée régisseuse de ladite borne.

Divers

Terrassement des parcelles des nouveaux mobil homes

L'entreprise THOMAS propose un devis n° 24/06/16 à hauteur de 19 411,87 € HT SOIT 23 294,24 € TTC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit devis.

2- Commune- Adressage

Lotissement du Pont et Zone Conchylicole

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'adressage du lotissement le Pont , **rue des oies sauvages** et de la Zone Conchylicole. Il consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux, à nommer des voies et à assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert.

Madame le Maire propose le nom des rues sur ce territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser l'adressage de ce site.

Cimetière-Caveaux- Devis

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer de nouveaux caveaux deux places. Un devis n° DV3151 est proposé par l'entreprise SARL THOMAS ET FILS à hauteur de 31 650,00€ HT (soit 37 980,00 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit devis.

3- Comptabilité -Budget Camping (35600) - Décision modificative budgétaire n° 1

Madame le Maire informe le conseil qu'un mouvement de crédit doit être effectué afin de pouvoir régler les différents acomptes annuels pour l'impôt sur la société sur le budget camping.

Afin de pouvoir effectuer le versement au centre des impôts, Madame Le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6061 (Fournitures non stockables) : - 20 000€	6951 (impôts sur les bénéfices) : + 20 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à procéder à la DM n° 1 telle que présentée ci-dessus ;

Devis- Raccordement au réseau collectif EU des hameaux

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Commune de Pirou souhaite la réalisation d'une étude de faisabilité sur le raccordement potentiel de hameaux au réseau d'assainissement collectif.

Il s'agit des hameaux de la Lucasserie-La Carbonnellerie-La Groucerie.

Le raccordement se ferait, à priori côté Ouest, vers le RD650.

Le délai global d'exécution de la mission est de 5 à 6 semaines à compter de la commande.

Le bureau d'études SOGETI Ingénierie Infra sera rémunéré au montant de 8 000,00€ HT, soit 9 600,00 € TTC (taux de TVA à 20%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la proposition commerciale du bureau d'études.

Devis- Cinéma-Remplacement du serveur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le serveur du cinéma.

Un devis n° DE2405087 a été proposé par l'entreprise CINEDIGITAL, à hauteur de
13 249,00 € HT, soit 15 898,80€ TTC (taux de TVA à 20%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit devis.

Révision des tarifs-Convivio

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs avec le Groupe CONVIVIO gérant la restauration scolaire, au regard de l'évolution de l'indice des prix dont le taux de révision s'élève à 6,86 %.

	<i>Tarif initial HT par repas Année 2020</i>	<i>Tarif HT par repas au 1^{er} Septembre 2023</i>	<i>Tarif HT par repas au 1^{er} Septembre 2024</i>
Déjeuner	2,2286 € <i>(2,67432€ TTC)</i>	2,7000 € <i>(2,8485€ TTC)</i>	2,8852€ <i>(3,0439€ TTC)</i>
Pénalité par couvert manquant en deçà de 11970 couverts/an	<i>Pirou- Nombre de couverts en 2023 :13884 couverts</i>	0,9500€	0,9500€

Au niveau du restaurant scolaire, à la rentrée, il y aura encore la cantine à 1 € et les deux autres tranches seront augmentées à compter du lundi 02 Septembre 2024, au regard de l'indice des prix à la consommation. La Mairie prend en charge le supplément demandé par le prestataire de service qui a dû augmenter assez fortement ses coûts depuis le confinement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à appliquer les nouveaux tarifs CONVIVIO dont la révision sera effective à compter du 02/09/2024 et valable pour l'année 2024/2025.

Tarifs restauration scolaire

Madame le Maire rappelle que selon la délibération n° 13CM09/2021, il convient de fixer des tarifs de la cantine selon trois tranches différentes, dont un tarif doit être inférieur ou égal à 1 €. Madame le Maire propose de modifier les tarifications des tranches 2 et 3 correspondantes à compter du 01 Septembre 2024, applicables pour l'année scolaire 2024-2025 au regard de l'évolution de l'indice des prix, soit une hausse de 6,86 %.

	2023-2024	2024-2025
Tranche 1	1,00€	1,00 €
Tranche 2	3,00€	3,21€
Tranche 3	3,05€	3,26€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la tarification proposée.

6. Urbanisme

Lotissement le Pont- Commande bureau d'études

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de revoir le règlement du lotissement « Le Pont » qui est obsolète.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISENT Madame le Maire à contacter un cabinet d'étude référent et à lancer la révision dudit règlement.

Réfection de la Voirie « Les Croûtes »

Madame le Maire informe le conseil municipal que la voirie doit être refaite au lieu-dit « les croûtes ».

Le Conseil Municipal est invité à découvrir l'avant-projet, à hauteur de 45 000,00€ HT, soit 54000.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

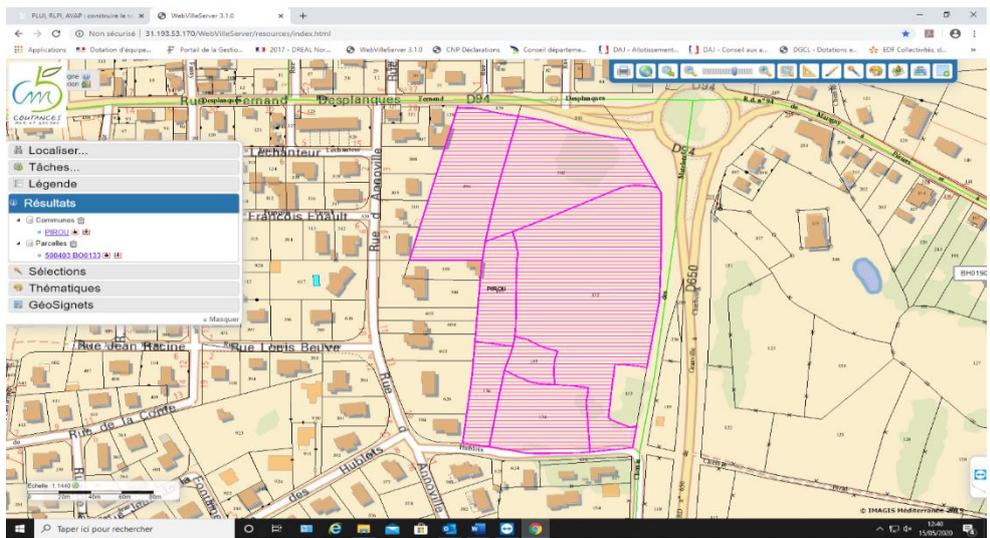
- Valident l'avant-projet
- Confient la maîtrise d'œuvre à l'ATD des Marais sous forme de contrat de maîtrise d'œuvre à 6% de montant des travaux.
- Autorisent Madame le maire à réaliser la consultation
- Autorisent Madame le maire à signer le marché et toutes les pièces s'y référant, avec l'entreprise qui sera proposée au rapport d'analyse des offres (RAO), comme la mieux disante.

6. Coupe d'herbes - Pour le parc entre mi-juin et fin juin

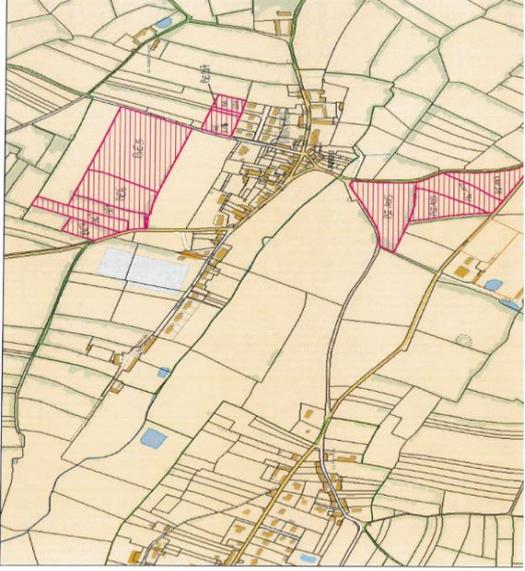
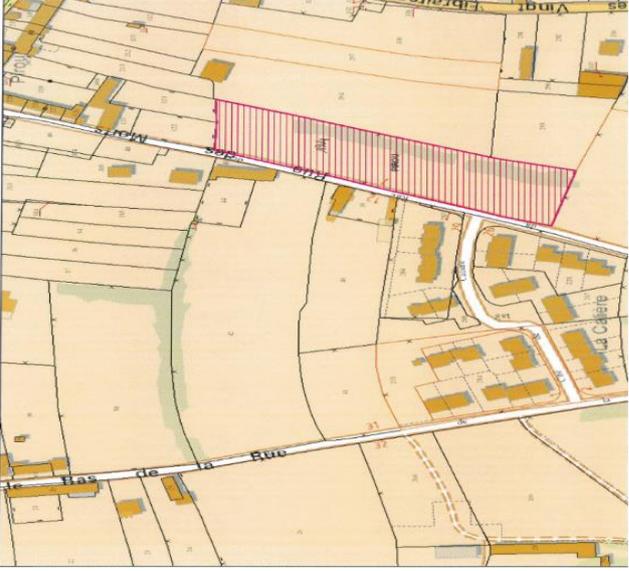
Madame le Maire rappelle au conseil les coupes d'herbe qui sont allouées tous les ans aux Pirouais qui le souhaitent.

Les parcelles suivantes sont proposées à la coupe :

Section	Numéro	Superficie
BE	2	Lot n° 3 : 7463 m ²
BE	3	
BE	5	Lot n° 4 : 31351 m ²
BE	P	
BE	7	4 227 m ²
BI	104	30 000 m ²
BE	112	Ne pas tout faucher
BE	217	Lot n° 1 : 4 994 m ²
BE	218	
BE	224	
BI	109	Lot n° 2 : 17849 m ²
BI	110	
BI	111	
AH	281	Lot n° 5 : 39420 m ²
AH	282	
AH	288	
AH	289	
BO	582	Pas de coupe prévue- Parking Foire aux bulots
BO	132	
BO	135	
BO	134	
BO	137	
BO	136	



Lot n° 6



Le conseil municipal décide d'attribuer au plus offrant les parcelles communales concernées et de solliciter les agriculteurs exploitants Pirouais intéressés par voie d'affichage. Les offres doivent être déposées en mairie pour le 07 juin à 9h00 sous pli cacheté sur lequel sera indiqué « Coupe d'Herbe - Ne pas ouvrir avant la commission ».

Il est précisé qu'une seule coupe est autorisée, que le terrain doit être bien nettoyé après la coupe et que seuls les agriculteurs exploitants Pirouais peuvent présenter une offre.

Le produit de la coupe doit faire l'objet d'une consommation personnelle et ne peut être revendu.

Les membres de la commission d'ouverture des plis sont chargés par le conseil, à l'unanimité d'ouvrir les plis et d'attribuer les parcelles afin que les coupes puissent être réalisées dans les meilleures conditions. La réunion d'attribution est prévue le 07 juin à 11h00.

Questions diverses

Suite au contrôle des différentes régies de la Commune réalisé par la Direction de la Trésorerie, la responsable du SGC de Coutances, Madame GAILLARD PRETI, recommande l'usage d'un terminal de paiement afin que les commerçants du marché puissent régler leurs droits de places par carte bleue.

Des flyers explicatifs leur seront remis dès la mise en place de ce système.

Église

Monsieur LEMOINE, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'installation de l'échafaudage, des travaux ont été réalisés. La toiture a été réparée et les bordures de toit ont été remplacées.

La gouttière principale est réparée et le nettoyage des deux autres gouttières au-dessus de la sacristie a été effectué.

Il convient de laisser l'église sécher afin de pouvoir missionner une entreprise de nettoyage pour ôter les traces de moisissures et de salpêtre.

L'église est ainsi hors d'eau et d'air, mais son accès reste interdit au public.

Cimetière

Une mission de nettoyage du cimetière est engagée.

Toute personne volontaire souhaitant s'y associer sera la bienvenue.

Ordures ménagères

Mme LEDANOIS informe le conseil municipal que le camion des ordures ménagères ne descendra plus rue Vauquelin. Il descendra rue du Maréchal FOCH.

Les habitants concernés seront informés de l'avancement du point de collecte par courrier par la C.O. C.M.

FORÊT- ONF

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des entreprises interviennent dans la forêt la semaine prochaine.

Les collectivités forestières de Normandie ont créé des panneaux qui seront installés dans la forêt.

Rue de la Vallée

Des travaux sont en cours.

Madame RAPILLY dit que:

«la commune est sale». Il y a de mauvaises herbes qui ont poussé partout surtout dans le cimetière.

Pour information:

- Depuis le zérophyto et donc l'absence de produits chimiques, l'entretien est plus difficile à assurer.*
- Certains veulent que tout soit net, propre.*
- D'autres, plus épris de biodiversité, acceptent quelques herbes folles.*
- En Mars l'année dernière, un essai de végétalisation des allées dans le vieux cimetière a été réalisé avec l'aide du C.A.U.E. de la Manche.*

Pour plusieurs raisons, les objectifs n'ont pas donné les résultats espérés.

- Différents moyens ont été testés pour l'entretien qui n'ont pas donné satisfaction.*
- Le printemps pluvieux fait que la végétation pousse plus vite que d'habitude.*
- Nous continuons notre réflexion, et, suite aux différents échanges, un nouveau planning d'intervention est en cours.*
- La Nature nous a pris de vitesse. C'est regrettable. Nous avons fait le point avec les services techniques afin d'améliorer l'entretien et de trouver de meilleures solutions.*
- Néanmoins, il est demandé à chacun de nettoyer autour des sépultures.*

Cet acte citoyen permettra d'avoir un cimetière mieux entretenu.

Madame RAPILLY suggère d'embaucher.

Plusieurs élus interviennent : « Il faut d'abord restructurer l'équipe, revoir les plannings et les missions de chacun. »

Concerts

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux concerts seront organisés en soirée :

- Le 14 Juin 2024, par la Débarque*
- Le 21 Juin (Fête de la Musique), par la Marée*

La séance est levée à 22h00

Noëlle LEFORESTIER Stéphanie SOHIER

Maire de la Commune de PIROU Secrétaire de Séance